

**Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie  
(ANADAV)**

-----  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901  
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 PARIS**

—

***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 3 AVRIL 2025***

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, puis pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007 et enfin pour mise en conformité avec la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2024, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

## **I - RAPPORT D'ACTIVITES**

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2024 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

### **Point sur les avenants signés en 2024 par le Président du Conseil**

- **GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM**

Le 6 mars 2024, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Porphyre Vert Mai 2024,
- Telluma Oblig Mai 2024.

Le 14 mai 2024, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Telluma Septembre 2024,
- Porphyre Septembre 2024.

Le 25 septembre 2024, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Porphyre Janvier 2025,
- Telluma Janvier 2025,
- Groupama Maturité 2030.

- **GROUPAMA HORIZON RETRAITE**

Le 14 mai 2024 : transformation des profils de Gestion à Horizon en profils durables.

- **GROUPAMA SECURITE**

Le 25 septembre 2024 : sur les nouvelles adhésions, ajout d'une garantie provisoire en cas de décès accidentel, ajout d'une clause de territorialité des garanties, modification du terme de la garantie PTIA, ajout d'une garantie double effet et modification des exclusions.

- **GROUPAMA RISQUE FISCAL**

Le 25 septembre 2024 : sur les nouvelles adhésions, ajout d'une garantie provisoire en cas de décès accidentel, ajout d'une clause de territorialité des garanties, modification du terme de la garantie PTIA et modification des exclusions.

### **Opération d'abondement sur Groupama Modulation**

L'abondement ANADAV mis en place en 2022 à l'ouverture de contrats Groupama Modulation au nom des enfants ou petits-enfants des adhérents titulaires d'un contrat d'épargne s'est poursuivi en 2023.

En 2024, un abondement est mis en place pour les nouveaux adhérents de moins de 30 ans ouvrant un contrat Groupama Modulation avec versements programmés d'au moins 80€ mensuels :

535 nouveaux contrats ont bénéficié d'un abondement pour un montant global de 73 120 €.

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	583 242	Produits d'exploitation	788 398
Impôt sur les sociétés	56 889	Produits financiers	31 378
Résultat bénéficiaire	179 646		
<b>Total</b>	<b>819 776</b>		<b>819 776</b>

#### Commentaires :

##### Les produits :

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 745 455 €, le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le compte épargne, le TNMT (Titre Négociable à Moyen Terme) et les Comptes à terme ouverts à la BNP.

##### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 583 242 € correspondent principalement à :

- ✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 321 554 €
- ✓ Opération d'abondement : 73 655 €
- ✓ Location de bureau, charges locatives et travaux : 35 300 €
- ✓ Frais de fonctionnement courant : 26 606 €
- ✓ Locations de salles : 25 932 €
- ✓ Frais de déplacement et ITP : 25 633 €
- ✓ Honoraires comptables : 9 572 €
- ✓ Honoraires juridiques : 8 629 €
- ✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 7 537 €

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 567 148
Autres immob. financières	5 236	Report à nouveau	1 205 479
	<u>5 910</u>	Résultat de l'exercice	<u>179 646</u>
			2 952 273
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>DETTES</b>	
Créances	129 462	Dettes financières	49
Valeurs mob. de placement	2 517 656	Dettes fournisseurs	54 219
Disponibilités	440 554	Dettes fiscales et sociales	0
Charges constatées d'avance	6 164	Autres dettes	<u>93 204</u>
	<u>3 093 836</u>		147 472
<b>TOTAL</b>	<b>3 099 745</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 099 745</b>

### *A l'actif*

#### Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

#### Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

#### Créances

Il s'agit principalement d'un crédit de TVA, d'avances fournisseur et de cotisations à recevoir.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de titres Groupama Equilibre et Groupama Euro Active Equity (ex Euro capital durable), d'un contrat de capitalisation, d'un TNMT (Titre Négociable à Moyen Terme et de 2 comptes à terme).

#### Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde des comptes bancaires BNP.

#### Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part d'assurance 2025 du local et à l'intégralité du loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### *Au passif*

#### Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement à l'opération d'abondement sur le contrat Groupama Modulation.

### **3) Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de **179 646 euros** de la manière suivante :

#### Affectation :

<b>- Aux Autres Réserves</b>	<b>179 646 €</b>
------------------------------	------------------

### **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2026**

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**